



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 82365

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation de la gynécologie médicale en France. En effet, la gynécologie médicale traverse actuellement une crise d'effectifs. Celle-ci est due, en premier lieu, à la fermeture de la spécialité entre 1986, date de mise en œuvre de l'uniformisation européenne des diplômes, et 2003, date de son ouverture dont dispose le décret n° 2003-85 du 30 janvier 2003. Ainsi, la moyenne d'âge actuelle des 1 350 gynécologues médicaux français est de cinquante-huit ans, ce qui a pour conséquence une désertification croissante des départements, au détriment de la santé des femmes. La faiblesse du renouvellement depuis l'ouverture de la spécialité en 2003, en second lieu, ne permet pas de compenser ce déficit d'effectif, car moins de cinquante postes d'internes sont attribués chaque année. Il lui demande de lui préciser quelles mesures prévoit le Gouvernement afin de répondre à la situation d'urgence des gynécologues.

Texte de la réponse

Le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2015. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des disciplines, dont la gynécologie médicale. Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est, pour sa part, en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des ECN à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait cette année, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82365

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4635

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6631